



Communiqué de presse

## **Non à la suppression de la surveillance des prix !**

**Les associations de défense des intérêts des consommateurs et des consommatrices s'élèvent avec vigueur contre la proposition de l'UDC de supprimer la surveillance des prix à l'occasion du départ annoncé de son titulaire. Les associations se sont déjà battues, il y a plus de 20 ans, pour que cette instance poursuive ses activités. Actives sur le terrain, les associations savent que la libre concurrence ne peut empêcher à elle seule les prix abusifs. Pour qui roule l'UDC ? En tout cas pas pour les consommateurs et les consommatrices !**

La surveillance des prix a été ancrée dans une loi fédérale à force de deux initiatives populaires lancées par la FRC et ses collègues du SKS, du KF et de l'ACSI en 1978 et en 1986. Elle a été la première instance fédérale expressément mandatée pour défendre les intérêts des consommateurs et des consommatrices et pour entretenir des contacts directs avec eux. Les associations de défense des intérêts des consommateurs et des consommatrices s'insurgent contre la proposition de l'UDC de la rayer purement et simplement de la carte de l'administration fédérale ! Elles s'opposent à une telle régression de la protection des consommateurs.

Contrairement à ce que prétend l'UDC, l'activité de la surveillance des prix ne se limite pas à la production d'un rapport annuel ! Depuis 1991 - date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la surveillance des prix - elle exerce sa compétence sur tous les prix fixés. Dans son collimateur, des secteurs comme les tarifs de gaz, d'électricité, d'assurances bâtiments, les tarifs des médecins, des dentistes, les taxes d'ordures, les taxes hospitalières et autres prix des télécommunications et téléseaux. Les associations de défense des consommateurs et des consommatrices collaborent régulièrement avec cette instance. Dernier dossier en date: la vaste enquête concernant les tarifs des dentistes en Suisse.

La surveillance des prix est nécessaire, car elle est en mesure de garantir, dans de nombreux domaines, des prix corrects pour les consommateurs et les consommatrices. "Qu'elle fasse grincer les dents de certains secteurs de l'économie et de plusieurs entreprises démontre surtout son efficacité" estiment les associations de défense des intérêts des consommateurs et des consommatrices. Actives sur le terrain, les associations savent bien que la libre concurrence n'est pas à elle seule la garantie de prix bas. "Pas question donc de la supprimer !" tonnent-elles !

**Fédération romande des consommateurs**, Associazione Consumatrici della Svizzera Italiana, Konsumentenforum kf, Stiftung für Konsumentenschutz

Lausanne, le 20 janvier 2004

**Personne de contact** : Mme Marianne Meyer, tél. 021 312 80 06